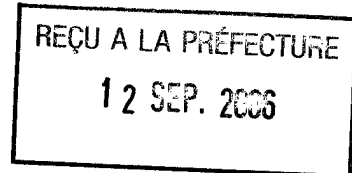


N° CP 39/133-06
Séance du - 8 SEP. 2006



**DECLASSEMENT DE DELAISSES PROVENANT DU DOMAINE PUBLIC
DEPARTEMENTAL**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14 avril 2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15 octobre 2004 et n° 2006/III-3è/20 du 23 juin 2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2006/I-5è/01 du Conseil Général du 8 décembre 2005 relative aux moyens des services de l'Assemblée,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Autorise le Président :

- pour l'opération d'EGLINGEN, à signer l'arrêté de déclassement dans le domaine privé départemental de délaissés de la R.D. 18 IV en vue de la vente aux propriétaires riverains ;
- pour l'opération de BANTZENHEIM, à prescrire l'ouverture d'une enquête publique de déclassement d'un délaissé des R.D. 39 et 468 pour permettre son aliénation au propriétaire riverain.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet 1.2 SEP. 2006
Publication1.5 SEP. 2006.....
Pour le Président du Conseil Général
en délégation



Ludovic LIONS

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
.....voix contre
.....abstentions